

DG-.....

DECISION D'ANNULATION

D'APPEL D'OFFRES N°17/2019/CTSA-F

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CASA TRANSPORTS
« MAITRE D'OUVRAGE »**

- Vu le décret n°2.08.632 du 21 chaoual 1429 (21 octobre 2008) autorisant la création de la société « CASABLANCA TRANSPORTS EN SITE AMENAGE » Société Anonyme ;
- Vu Le Règlement des marchés de la société Casa Transports fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la société ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
- Vu les changements fondamentaux des données économiques et techniques des prestations objet de l'appel d'offres ;
- Vu les dispositions de l'alinéa « a » du paragraphe « 1 » de l'article « 45 » du Règlement des marchés de la société Casa Transports ;

DECIDE

Article unique : L'annulation de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°17/2019/CTSA-F ayant pour objet : « PROJET DE LA LIGNE T3 ET DE LA LIGNE T4 DE TRAMWAY DE CASABLANCA : PRESTATIONS DE REALISATION DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE, DE LA LIGNE AERIENNE DE CONTACT & DES BATIMENTS EN LIGNE»

Handwritten signature/initials

Fait à Casablanca, le Mardi 26 novembre 2019.

Le Directeur Général

Nabil BELABED

